

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

Scrutin : du 23 au 29 septembre 2023 – 11h00
Dépouillement : Vendredi 29 septembre 2023 – 11h00

PARENTS	
Jeudi 24 août 2023	Réunion préalable à l'élection
Vendredi 08/09/2023 - minuit	Etablissement de la liste électorale
Lundi 18/09/2023 - minuit	Date limite de dépôt des candidatures
Mercredi 20/09/2023 - minuit	Date limite pour remplacement un candidat qui se serait désisté
Vendredi 22/09/2023 - minuit	Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote aux parents
Lundi 25/09/2023	Mise à disposition d'une urne au secrétariat de direction pour le vote par correspondance
Du samedi 23 au vendredi 29 septembre- 11h00	Période du scrutin - Vote par correspondance
Vendredi 29 septembre 2023 11h00	Dépouillement et affichage des résultats
Lundi 03/10/2022	Date limite de la recevabilité des contestations sur la validité des opérations électorales – auprès de l'autorité académique

TEXTES DE REFERENCE

Second degré : article R.421-30 du code de l'éducation ; circulaire du 30 août 1985 modifiée
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132029